

# Lycée Français de Tananarive



CENTRE D'EXAMEN

Tél : +261 20 23 425 25

Fax : +261 20 22 415 28

[examens@egd.mg](mailto:examens@egd.mg)

## PROCEDURE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DES BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE **Elèves en classe de première**

### CANDIDATS INDIVIDUELS ET CNED

#### *Session 2021*

Les registres des préinscriptions aux épreuves de première de la session 2021 sont ouverts du jeudi 5 novembre à 12h (heure Réunion) au vendredi 20 novembre 2020 à 16 h (heure Réunion).

Les inscriptions sont prises exclusivement par internet à l'adresse internet suivante :

<http://www.ac-reunion.fr/>

Rubrique : Examens et concours / Baccalauréat / Baccalauréat général et technologique dans les centres étrangers / S'inscrire / Candidats individuels et CNED / Accéder au service d'inscription des épreuves anticipées

Pour des raisons d'organisation interne, la confirmation d'inscription, éditée à la fin de votre saisie, vérifiée, datée et signée par le candidat doit parvenir au service examens du lycée français de Tananarive **avant le 13 novembre 2020, délai de rigueur.**

Après retour de votre confirmation, **aucune modification de votre inscription ne sera acceptée.**

#### **Très important :**

**Notez bien votre identifiant et votre mot de passe quand vous créez votre compte sur Cyclades. Celui-ci vous permettra de récupérer votre convocation ainsi que votre relevé de notes, documents qui ne sont plus imprimés et envoyés par le service examens du LFT.**

Veillez prendre connaissance des informations ci-dessous avant de débiter votre inscription :

#### 1- Etat civil

Nous attirons votre attention sur la saisie des informations sur le portail d'inscription. Sur ce point, vous veillerez à porter une attention particulière :

- à l'état civil de chaque candidat (nom de famille, ordre de prénoms, date et lieu de naissance). La vérification de l'état civil doit s'effectuer à l'aide de la pièce d'identité du candidat ou du livret de famille.

La signature du document de confirmation d'inscription est un acte personnel, engage son auteur **et ne peut faire l'objet d'aucune demande de rectification ultérieure.** L'inscription

d'un candidat sous un nom qui n'est pas celui de l'état civil, l'erreur d'une simple lettre ou l'inversion/l'absence d'une lettre risquent d'avoir pour effet d'invalider les épreuves subies.

- à la vérification des langues et options choisies
- au code postal pour l'adresse, il faut obligatoirement mettre « 99999 ».

### 2- Demande d'aménagement de passation d'épreuves

Concernant les demandes d'aménagement aux examens pour les candidats en situation d'handicap, l'arrêté du 5 novembre 2020, précise qu'elles doivent être effectuées pendant la période des inscriptions aux examens, soit du jeudi 5 novembre 2020 à 12h au vendredi 20 novembre 2020 à 16h (heures Réunion). Les demandes sont à saisir à l'adresse [www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr) (rubrique « Examens et concours » puis « Aménagement d'épreuves »). Nous vous rappelons que cette démarche relève de la famille et que notre service pourra apporter son aide dans la limite de sa compétence.

- Bien que le calendrier de dépôt de dossiers ne soit pas encore mis à jour sur le site de l'académie de la Réunion, les dossiers sont à déposer (pour les candidats non scolaires) au médecin désigné par l'autorité consulaire de l'ambassade de France) **avant le mercredi 2 décembre 2020 pour validation.**
- Vous êtes invités à vous rapprocher du service des examens pour toutes informations concernant cette procédure.

### 3- Droit d'examens

Le tarif pour les épreuves de première est fixé à 360.000 Ariary pour les candidats individuels et CNED de la session 2021. Ce droit d'examen est payable auprès de l'agent comptable du lycée français de Tananarive. L'inscription ne sera validée définitivement qu'après réception du paiement. Le droit d'inscription n'est pas remboursable. Les moyens de règlement sont les suivants :

- Virement bancaire sur le compte ci-dessous, indiquer dans le libellé du virement :
  - Pour les paiements individuels : « **nom du candidat + CI + EAF** »
  - Pour les paiements collectifs effectués par des établissements scolaires : « **nom de l'établissement + CI + EAF** »

L'avis de virement doit être transmis au service examen par dépôt au lycée français de Tananarive (tous les jours de 7h00 à 12h00) ou par mail à [examens@egd.mg](mailto:examens@egd.mg) avec la confirmation ou le récapitulatif d'inscription.

**Relevé d'Identité Bancaire**

Titulaire du compte : **AGENT COMPTABLE DU LYCEE FRANCAIS DE TANANARIVE**

Domiciliation : **00003 ANALAMAHITSY**

Code banque Code Agence Numéro de compte Clé RIB  
**00004 00003 01272920101 92**

IBAN : **MG46 0000 4000 0301 2729 2010 192**

BIC : **BMOIMGMG**

A remettre à tout organisme demandant vos références bancaires

- Chèque ariary à l'ordre de « agent comptable du lycée français de Tananarive », à déposer à la caisse du lycée (tous les jours de 7h00 à 12h00) en joignant la confirmation ou le récapitulatif d'inscription. Mentions à indiquer au dos du chèque :
  - Pour les paiements individuels : « **nom du candidat + CI + EAF** » + **numéro de téléphone**
  - Pour les paiements collectifs effectués par des établissements scolaires : « **nom de l'établissement + CI + EAF** »+ **numéro de téléphone**
  
- CB Visa et espèces à la caisse du lycée français de Tananarive (tous les jours de 7h00 à 12h00), en joignant la confirmation ou le récapitulatif d'inscription. A titre d'information, le versement en espèces est limité à 1 million d'ariary. Cependant, vous pouvez procéder à un versement espèces auprès des guichets BMOI (RIB ci-dessus ; indiquer les mêmes mentions que celles prévues pour les virements et transmettre les justificatifs de versement au service examen au lycée français (tous les jours de 7h00 à 12h00) ou par mail à [examens@egd.mg](mailto:examens@egd.mg) avec la confirmation ou le récapitulatif d'inscription).

#### 4- Epreuves

Le jour des épreuves, vous devrez apporter :

- votre convocation
- votre pièce d'identité avec photo
- la notification d'aménagements aux examens, le cas échéant.